



Paris, le 4 avril 2012

## **Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique des DDI du 29 mars 2012**

***Le pilotage des DDI par Matignon monte en puissance(\*)  
... mais qu'en est-il des DDI elles-mêmes ?***

*Ce comité technique avait pour objet de reprendre un menu qui n'avait pu être totalement digéré lors de la précédente réunion du 16 février 2012.*

*Avec au programme l'examen du projet de règlement intérieur du comité technique, précédemment retiré par le SGG face à la fronde de l'ensemble des organisations syndicales, ainsi qu'un point d'échange sur la question cruciale de l'adéquation missions/moyens....qui nous a finalement laissé sur notre faim !*

*(\*) création d'une sous-direction dédiée au pilotage des DDI*

**Retrouver ci-après le lien vers  
[la déclaration préliminaire FORCE OUVRIÈRE](#)**

### **Point 1 : Examen du projet de règlement intérieur du comité technique des DDI :**

Lors du CT du 16 février dernier, le SGG a préféré retirer son premier projet de règlement face à la position unanimement défavorable des organisations syndicales. Un nouveau projet était soumis à l'avis du CT du 29 mars.

**FO a porté son souci de consolider les modalités d'exercice du dialogue social, et exprimé son refus d'un quelconque recul. Ce recul serait préjudiciable même pour l'administration, alors coupée de l'expression des différents types de services et profils de personnels composant les DDI.**

La question du sort des suppléants apparaît comme centrale en la matière, tant du point de vue de leur possibilité de participation aux réunions du CT sous le régime d'absences autorisée, qu'en matière de prise en charge de leurs frais de déplacement à l'identique de la situation antérieure.

Le nouveau projet soumis à l'avis du CT amène aux constats suivants:

- **un grand nombre de propositions d'amendements techniques proposés par FO ont été repris**, ce dont on ne peut que se féliciter pour le bon fonctionnement du CT,
- **le recours à la visioconférence a été encadré et conditionné à l'accord préalable des participants**, comme l'a demandé FO à l'instar de ce qui a été obtenu en CTM du MEDDTL,
- **la possibilité pour les suppléants de participer aux réunions** (sous autorisation d'absence et avec les mêmes droits que les titulaires en terme de temps consacré à la préparation et compte-rendu) **a été intégrée** suite à la demande de l'ensemble des organisations syndicales.

**FO se félicite de l'ensemble de ces avancées, tout en interrogeant solennellement le SGG sur le seul point -et non des moindres !- restant en suspens, à savoir le financement des frais engagés par les suppléants.**

### **Réponses de l'administration :**

*Sur ce point, le SGG n'a pas souhaité introduire de modification au texte du règlement intérieur mais il s'engage, dans la pratique, à prendre en charge les déplacements des suppléants.*

*Ils seront assimilés au statut d'experts, tout en pouvant participer à tous les points de l'ordre du jour. Cet engagement sera inscrit au procès-verbal de ce comité, et un bilan du dispositif sera réalisé dans un an.*

*Sur le point de la visioconférence, le SGG ajoute qu'il n'est pas du tout intéressé par ce mode de dialogue.*

Dans ces conditions, et après une suspension de séance permettant aux organisations syndicales de dresser le bilan des avancées obtenues, **l'ensemble de ces organisations vote POUR l'adoption de ce règlement intérieur.** Elles ont ainsi montré que leur éventuelle opposition n'est jamais une opposition de principe, mais que l'écoute et la réflexion –le dialogue social de qualité– peuvent déboucher sur des solutions constructives et favorables à tous.

### **Vote du projet de texte**

**POUR :** unanimité des participants

### **Point 2 : Point d'information relatif à l'adéquation missions/moyens :**

#### **Les éléments du débat posés par FORCE OUVRIÈRE :**

Le précédent CT ayant largement été pollué -faute à l'administration- par les débats sur le projet initial de RI, le sujet crucial relatif à l'adéquation missions/moyens avait dû être repoussé par manque de temps.

FO a rappelé au SGG que la circulaire du Premier Ministre du 18 novembre 2011, obtenue au prix d'un boycott du CT du 28 juin 2011 et de la mise sur la table des vraies questions qui fâchent au travers de notre [manifeste pour la survie du niveau départemental](#), ne devait en aucun cas rester lettre morte, [nécessité portée par FO jusque dans la presse économique](#) !!

**Et que les personnels des DDI et les DDI elles-mêmes devaient impérativement ressentir des effets et inflexions tangibles dès 2012.**

Or, les seuls éléments tangibles ressentis ou subis par les agents des DDI à ce stade sont bien loin de les rassurer sur leur sort:

- une **hémorragie en effectifs** qui se poursuit et amène des services à ne plus pouvoir assurer leurs missions de base, comme en témoigne le mouvement engagé par les DDPP bretonnes,
- la **poursuite de « réformes » plus calamiteuses** les unes que les autres, à l'instar de l'emblématique « réforme de l'ADS », vaste chantier de destruction de mission de service public, de lien État/collectivités, et vaste plan social dont les agents seront les victimes expiatoires (à la fois ceux qui seront « virés » et ceux qui resteront temporairement pour faire face au mécontentement des pétitionnaires et des élus locaux)  
→ cf le communiqué [FORCE OUVRIERE sur l'ADS](#)
- l'émergence de **réformes occultes** engagées par certains ministères, susceptibles d'impacter une nouvelle fois lourdement les missions des DDI... voire l'existence même des DDI lorsqu'on les met bout à bout (abattoirs, PAC, ATESAT, services publics d'eau et d'assainissement passé le forum mondial de l'eau...)  
→ cf le communiqué [FORCE OUVRIERE sur l'ingénierie de solidarité](#)
- des **tensions** toujours plus fortes sur les moyens de fonctionnement et les effectifs support, eux-mêmes émiettés au gré des chantiers de mutualisation

### **Les éléments présentés par l'administration :**

**Le SGG présente un [document d'étape sur la mise en oeuvre du chantier missions/moyens, ainsi que les documents annuels de priorités \(dits DAP\)](#), qui ont été préparés, pour chaque type de DDI, par les ministères « actionnaires » des DDI. L'objectif est de donner de la cohérence aux missions des DDI et de les hiérarchiser.**

Les DAP ([DDCS](#), [DDPP](#), [DDT\(M\)](#)) ont été adressés aux préfets, aux directeurs régionaux et départementaux, par circulaires du 13 mars 2012.

**Le représentant du MAAPRAT précise que ses priorités sont inchangées depuis plusieurs années, et que la fin de l'ingénierie publique a permis de préserver un nombre suffisant d'agents sur les missions considérées comme prioritaires. Il ajoute que les baisses d'effectifs ont touché équitablement les directions régionales et les directions départementales (ce qui est peu crédible puisque l'ingénierie publique était majoritairement portée par les directions départementales !).**

**FORCE OUVRIÈRE affirme que le maintien d'une inspection permanente dans les abattoirs est un objectif partagé : l'externalisation ou la privatisation du contrôle direct –que l'introduction d'une analyse des risques laisse craindre– serait gravement préjudiciable en matière de sécurité des consommateurs.**

**FO dénonce a contrario que ce maintien puisse se réaliser aux dépens des effectifs du siège de la DDI.**

**En matière de délégation de signatures aux vétérinaires sanitaires, il ne faut pas penser une seconde que la charge de travail administrative et régaliennne s'en trouvera diminuée.**

**Quant au service agricole, le manque de perspective au delà de 2013 sur la PAC est une vraie source d'inquiétude.**

**La représentante du MEDDTL indique qu'un suivi des effectifs vient d'être engagé. Pour l'instant il n'y a pas de visibilité globale sur l'évolution de la physionomie des structures, car les effectifs sont supprimés au gré des réformes, sans préjuger de quels services sont touchés. Elle affirme qu'aucun échelon (central, régional, départemental) n'est particulièrement privilégié.**

**FORCE OUVRIÈRE regrette ce manque de transparence sur la répartition des effectifs entre échelons régional et départemental : « il faudra que les DDI soient équipées de paratonnerres, car le hasard fait toujours frapper la foudre sur leur toit ! »**

**FO condamne aussi l'attitude désinvolte de l'administration centrale qui, face à des réformes aussi peu justifiées que celle de l'ADS, abandonne l'entière responsabilité de l'accompagnement des agents et de la gestion des risques psychosociaux aux services départementaux et notamment à leurs cadres intermédiaires.**

*La représentante des ministères sociaux explique que des « effectifs indicatifs » (différenciés par corps) ont été déterminés pour chaque DDCS/PP. Ces effectifs fixent un plancher en-deçà duquel une baisse des effectifs n'est plus envisageable. L'objectif est de préserver la compétence et de ne pas contraindre les agents à la reconversion. A l'inverse, elle ne s'interdit pas de contraindre les mobilités des agents pour préserver ces effectifs indicatifs (!).*

**Les syndicats dénoncent une politique descendante, décidée sans concertation et sans vérifier la réalité des besoins sur le terrain. La priorité donnée aux directions régionales ne fait qu'aggraver la situation.**

*Le représentant de la DGCCRF explique que les baisses d'effectifs sont décidées indépendamment des réformes, mais en suivant l'objectif d'une couverture homogène du territoire.*

**FORCE OUVRIÈRE fait remarquer à quel point les critères de gestion des effectifs sont différents selon les ministères : comment fonctionner au niveau départemental quand les injonctions et orientations centrales sont aussi incohérentes?**

*La représentante du ministère de l'intérieur annonce que les effectifs des agents de l'intérieur en poste en DDI ont été préservés et que les baisses ont été supportées par les préfetures et l'administration centrale.*

## **Les positions portées par FORCE OUVRIÈRE :**

### **• Sur le suivi de l'évolution des effectifs :**

FO constate que l'administration est à ce stade dans l'incapacité de fournir une véritable vision consolidée en dépit des engagements de novembre 2011.

FO demande que le futur observatoire prévu dans le cadre de la circulaire du 18 novembre 2011 intègre la période précédent le « big crunch » du 1<sup>er</sup> janvier 2010 afin de mesurer les mouvements réalisés à l'occasion de la mise en place des nouvelles structures.

Par ailleurs, dans le souci exprimé notamment par la commission sénatoriale sur la RGPP sur l'aménagement des territoires, FO demande que l'observatoire intègre **l'évolution de l'emploi dans les différents départements.**

Et si l'administration refuse de s'y consacrer, ce sera peut être la presse qui s'emparera du sujet, comme elle a commencé à le faire la veille même du CT : [le dossier de « L'Expansion » sur la RGPP : une nouvelle carte des services publics](#), porté à la connaissance des membres du CT par FO, a d'ailleurs failli en faire s'étouffer plus d'un...

### **• Sur la stabilité des missions :**

FO dénonce **le discours faussement rassurant de l'administration** alors que les nouveaux projets de réformes impactant potentiellement fortement les DDI fleurissent dans les cartons des ministères (abattoirs, PAC, ATESAT, services publics d'eau et d'assainissement passé le forum mondial de l'eau...).

Le sujet relatif à **l'accès à la ressource en eau et la gestion des services publics d'eau**, ayant fait l'objet d'un travail déterminant des DDT en préparation du forum mondial de l'eau récemment organisé à Marseille, est en particulier développé par FO.

Encore une compétence sensible et précieuse prête à disparaître → [cf le communiqué FO sur la ressource en eau.](#)

- **Sur la priorisation des missions :**

FO est opposé à **l'abandon arbitraire de missions de l'État sur les territoires sous la seule contrainte de celle des moyens**, sans aucun débat démocratique ou concertation avec les bénéficiaires.

FO souhaite que ces circulaires DAP du 13 mars 2012 constituent **les prémices de refondation d'un lien étroit et fort entre l'administration centrale et les directions départementales.**

FO se félicite également de la **prise en compte de certaines missions qui avaient été omises du « cœur de métier des DDI » de 2011** (éducation et sécurité routières, égalité hommes/femmes, accompagnement des associations, aide à l'insertion des jeunes, portage local du développement durable,...).

Quoi qu'il en soit, FO demande que l'exercice de rédaction d'une lettre de mission annuelle du SGG par famille de DDI, intégrant les priorités ministérielles, soit conçu **comme une démarche de valorisation des missions des DDI et qu'il ne serve pas, au contraire, à stigmatiser les missions à ne plus assurer.**

En particulier, FO s'inquiète pour les missions des DDI qui n'apparaissent pas dans la liste des missions prioritaires. Comment cela sera-t-il traduit dans les services ? Certes, tout ne peut pas être prioritaire mais un discours d'accompagnement doit être diffusé pour éviter leur abandon pur et simple. **Au risque de voir la notion de priorité se muer en exclusivité sous contrainte de moyens !**

A titre d'exemple, **rien dans les circulaires sur le bâtiment et la qualité de la construction** (objectif pourtant grenellien...) et **rien sur l'accessibilité** (malgré des objectifs réglementaires incontournables) !

FO alerte aussi le SGG sur le risque de négligence vis-à-vis des missions transversales à plusieurs ministères. **Le manque de coordination est flagrant !** D'autant que les ministères ont une vraie difficulté à identifier les compétences et les effectifs attribués à ces missions.

L'exemple des **missions dans le domaine de l'eau et de la pêche**, impliquant de manière croisée le MAAPRAT et le MEDDTL, est caricatural à plus d'un titre : aucun dialogue entre ministères, menaces sur la pérennité des compétences, aucune lisibilité pour les personnels.

Sans parler, enfin, de la **capacité des préfets à gérer une crise majeure**, progressivement démunis de toute expertise technique au sein des DDI dans des domaines aussi sensibles ... que fragiles !

- **Sur les moyens alloués au soutien des DDI:**

FO réitère sa demande de **mettre fin à l'application des ratios de dimensionnement des moyens supports des DDI, de définir un socle d'effectifs support de proximité par direction**, et d'arrêter les opérations de mutualisation « tous azimuts » (avec les effets désormais connus sur la fuite potentielle des compétences telles qu'illustrée par le chantier SIDSIC).

Nous adhérons totalement aux propos de la représentante des ministères sociaux lorsqu'elle affirme que **la souffrance au travail est inversement proportionnelle à la taille des services support de proximité.**

L'exercice de qualification des missions supports doit, pour FO, **permettre de renforcer l'attractivité des postes et valoriser les agents les exerçant.**

FO souscrit enfin au souci de simplification des processus et outils imposés aux DDI, mais se montre plus que circonspect face aux derniers exemples en date ne faisant que rendre le fonctionnement courant des services plus gourmand en moyens consacrés (ARGOS, démarches qualité imposées sans moyen dédié, etc...)

- **Sur le suivi du fonctionnement des DDI:**

FO rappelle que la compétence collective de l'interministérialité **se construit à partir de parcours professionnels essentiellement ministériels.** Aussi, la perspective de mise en

place d'un réseau interministériel d'appui aux agents (conseillers mobilité carrière), s'il peut avoir pour intérêt de combler d'éventuels manques, **ne doit aucunement ignorer et se substituer aux outils ministériels existants.**

### **Réponses de l'administration :**

Le SGG affirme que l'objectif de ce travail sur l'adéquation missions / moyens est de « **gagner en clarté et en sincérité** ». Il convient que chaque ministère fixe clairement les missions confiées aux DDI, quelles que soit l'orientation et l'organisation choisies, et qu'ensuite **les moyens nécessaires soient alloués en toute sincérité.**

Concernant **l'impact des mutualisations sur l'intérêt des tâches des agents**, il s'est engagé à suivre cette question.

Il a aussi annoncé qu'une réflexion était en cours au sujet des instances régionales de concertation. Différents scénarios sont étudiés sur un plan juridique (unification des instances déjà créées par certains ministères, réunions conjointes, réunions informelles complémentaires, etc.).

**FO est intervenu pour demander le maintien d'instances de dialogue social à l'échelle des services d'une part, et des ministères dont dépendent les agents d'autre part. Seuls certains sujets transversaux peuvent justifier un examen dans le cadre de réunion interministérielles régionales.**

**FO a par ailleurs réaffirmé que les questions d'hygiène et de sécurité au sein des DDI doivent faire l'objet d'un suivi au niveau national au travers du CT des DDI ou le cas échéant au travers d'un CHSCT placé auprès du CT.**

Enfin, le SGG a annoncé qu'il souhaitait harmoniser, d'une part les règles d'allocation des moyens entre DDI, tout en prenant en compte les spécificités des DDI, d'autre part les règles de fonctionnement des secrétariats généraux.

### **Prochaines échéances :**

Réunion d'échange sur la feuille de route de la DISIC le 9 mai 2012

### **Vos représentants au CTP des DDI :**

**Laurent Janvier, DDT du Loiret** (FO équipement, environnement, transports et services),  
**Joël Cange, DDTM du Nord** (FO équipement, environnement, transports et services),  
**Patrice Maître, DDPP de la Moselle** (FO administration générale de l'État),  
**Patrick Chopin, DDTM d'Ille-et-Vilaine** (FO équipement, environnement, transports et services),  
**Jean-Louis Jargeau, DDCS des Bouches-du-Rhône** (FO administration générale de l'État),  
**Bernard Rousset, DDT de l'Ariège** (FO administration générale de l'État),

### **Nos experts thématiques:**

**Michel Garcin, DGCCRF** (FO Finances),  
**Brigitte d'Aure, DRJSCS du Puy-de-Dôme** (FO enseignement, culture et formation professionnelle),  
**Anne Lautonne, DDCS des Yvelines** (FO enseignement, culture et formation professionnelle),  
**Hafida Aincieri, DDCSPP du Tarn** (FO administration générale de l'État),  
**Colette Cordoliani, DDCSPP de Haute-Corse** (FO administration générale de l'État),  
**Christian Boissin, ministère de l'Intérieur** (FO syndicat des SIC du ministère de l'Intérieur),  
**Christelle Gratton** (FO équipement, environnement, transports et services).

Fédération de l'Administration Générale de l'État – <mailto:contact@fagefo.fr>

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – [fnecfpfo@fr.oleane.com](mailto:fnecfpfo@fr.oleane.com)

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – [contact@fets-fo.fr](mailto:contact@fets-fo.fr)

Fédération des Finances – [fo.finances@wanadoo.fr](mailto:fo.finances@wanadoo.fr)

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris